

## Le sondage annuel sur le racisme : suite (et fin ?)

Alain Morice

Alain Morice est anthropologue au CNRS – Unité de recherche Migrations et société (URMIS)

Ce texte est paru dans *Hommes et Migrations* n°1236, mars 2002

À l'automne 2001, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a décidé de ne pas commanditer son sondage annuel sur « *les attitudes des Français face au racisme* », traditionnellement rendu public le 21 mars de l'année suivante. Deux ans après la parution dans *H&M* d'un article critiquant l'existence même de ce sondage, Alain Morice revient sur les bonnes et les mauvaises raisons qui, selon lui, ont présidé à son abandon.

Il n'y aura pas de « treizième vague » du sondage sur « les attitudes des Français face au racisme » : co-commanditaire de l'opération avec le gouvernement, la Commission nationale consultative des droits de l'homme a décidé l'an dernier, fort discrètement, que l'expérience pouvait s'arrêter là. Rappelons que les résultats de ce sondage, effectué chaque année à l'automne (sauf en 1990, où il y en eut deux), étaient publiés et commentés le 21 mars suivant dans le rapport annuel de la CNCDH daté de l'année en question. Dans cet épais rapport de plusieurs centaines de pages, lu par peu de gens, c'est surtout ce sondage qui, traditionnellement, retenait l'attention de la presse, à côté de quantité d'autres études. Lors de la parution de mars 2001, l'intitulé de l'ensemble était par exemple : *2000. La lutte contre le racisme et la xénophobie*[1].

Bien sûr, le grand public ne saura rien des remous qui ont précédé cet enterrement quelque peu honteux et non moins étrange, puisqu'au moment même de son abandon, dans le rapport 2000, on qualifiait encore ce sondage d'« *instrument irremplaçable* » (p. 87). Bien sûr – et c'est plus déplorable –, il ne saura pas que les principales associations des droits de l'homme, représentées à la CNCDH, ont unanimement avalisé durant une décennie la douteuse démarche qui consistait, entre autres, à demander aux gens si les juifs avaient « *trop de pouvoir en France* » ou si les immigrés faisaient vraiment des « *efforts pour s'intégrer* », ou encore si c'était gênant d'être abordé dans un magasin par un « *vendeur de couleur* ». Ce sondage pouvait en théorie produire autant de racisme qu'il prétendait en mesurer : cela ne fait plus guère de doute.

L'article que nous avons publié ici même n'a sans doute pas été étranger à cette interruption d'un jeu dangereux, que nous appelions de nos vœux[2]. Nous y signalions, entre autres vices troublants, ceux-ci : une sélection nécessairement raciste des enquêteurs et des enquêtés en fonction de questions conçues pour être posées à des Blancs de vieille souche française (donc non représentatifs de la « France » telle qu'elle est composée) ; la terrible induction que comportaient certaines questions, dont l'énoncé paraissait destiné à imposer à l'interrogé de se situer dans une problématique raciste ; enfin – ce qui constitue peut-être la clé de ce système pervers –, une analyse des services officiels du gouvernement, justifiant à mots non couverts le racisme tant par le nombre des immigrés que par leurs abus. En gros, suggéraient les questions et – sans surprise – confirmaient les réponses, les immigrés étaient surnuméraires, fauteurs de troubles et prédateurs de fonds publics. Cette démagogie presque tautologique téléguidait un racisme rebaptisé « opinion ».

### **Une opération devenue gênante**

Mais notre article, que le rapport 2000 de la CNCDH a soigneusement évité d'évoquer[3], n'est pas la cause unique qu'on ait enfin décidé d'arrêter cette faute périodique contre la science et surtout contre les principes. On situera l'analyse qui suit dans le cadre d'une hypothèse simple : l'indépendance de la CNCDH par rapport à son autorité de tutelle est une fiction, malgré les (rares et ô combien timides) réprimandes qu'elle lui adresse.

D'abord, les gouvernements, dont dépend la CNCDH, risquent de se trouver pris au piège, tant au vu de leurs alliances électoralistes que de la variabilité des politiques proclamées en matière d'immigration et d'intégration. Ainsi, il paraît y avoir eu une sollicitation forte, comme on verra plus loin, pour que le sondage du rapport 2000 permette de légitimer implicitement les plus contestables des préjugés, telle l'explication du racisme par la difficile réalité économique. Mais l'argument, repris de l'extrême droite, risque de devenir contre-productif en période électorale : si l'on affiche le retour progressif au plein-emploi, ce n'est pas le moment d'agiter la question des fauteurs de chômage. Ensuite, à la faveur de l'apparition du thème de la discrimination raciale (ou, plus rigoureusement, raciste) sur la place publique, deux évolutions intellectuelles importantes limitent désormais le pouvoir d'action de certaines impostures.

*Primo*, la pensée antiraciste, voire non raciste, que par construction ce sondage s'est rendu incapable de mesurer, a progressé parallèlement aux progrès de la pensée raciste. On appelle ici « pensée non raciste »

une indétermination mentale face à une interpellation qui ne fait pas sens pour celui qui en est l'objet : ainsi, des questions du sondage CNCDH telles que « *avez-vous une sympathie pour tel ou tel groupe ?* » ne peuvent inspirer aucune réponse non raciste. En revanche, l'antiraciste (ou la victime du racisme) peut être un raciste inversé : par exemple, dans le registre le plus courant, on valorisera certains traits associés à une population stigmatisée. Mais l'indétermination n'est pas l'indifférence (le non-raciste est presque automatiquement antiraciste, l'inverse étant souvent plus douteux). Or, il y a lieu de penser qu'un nombre croissant d'habitants de ce pays ne se situent pas dans une optique de « race », et donc pas dans celle du sondage.

*Secundo*, la société civile commence à voir que ce n'est plus, ou plus seulement, une problématique en termes d'étrangers ou d'immigrés qui permet de réfléchir sur le racisme et la discrimination. On comprend mieux à présent que les victimes sont désormais majoritairement nées sur le sol français et devenues françaises – quoique clairement absentes de l'échantillon dans le sondage incriminé. Certains syndicats ont fait des progrès considérables à ce sujet, en incorporant à leur programme la discussion des concepts qu'ils emploient.

À la suite d'un meeting organisé par une de ses sections parisiennes et d'une motion, le congrès de la Ligue des droits de l'homme a unanimement demandé en juin 2001 la suppression de ce sondage. Au cours de la réunion, et en d'autres lieux, nous avons constaté que les militants de cette association étaient stupéfaits d'apprendre le contenu d'un questionnaire qu'elle entérinait depuis si longtemps. Précisons que c'est l'association SOS Racisme qui, la première, dans le rapport 1999, avait émis une protestation contre la méthodologie et les conclusions du sondage[4]. Il aura donc suffi que les associations des droits de l'homme soient alertées et amenées à se désolidariser de ce sondage pour que la CNCDH soit interpellée à son tour. Cette institution, qui travaille en sous-commissions (dont une avait en charge le sondage) d'une manière parfois si opaque que ses propres membres en ignorent les enjeux et les conclusions, produit des rapports que personne ne semble examiner en détail. C'est ce qui peut expliquer que les très nombreuses questions du sondage, dont certaines étaient réellement scandaleuses, aient pu si longtemps échapper à leur vigilance.

### **Justification des politiques publiques par « l'opinion »**

Bref, on avait affaire à un moyen de propagande trop douteux pour être défendable, et de surcroît devenu plus difficile à gérer

politiquement : à la faveur d'un changement de sa présidence, la Commission a préféré l'abandon à un prévisible scandale. Examinons à présent les ressources théoriques qu'elle a mobilisées pour justifier *a posteriori* plus d'une décennie d'enquêtes. Le rapport 2000 fournit deux argumentaires, par la voix respectivement du Service d'information du gouvernement (SIG) et de deux chercheurs.

Dans son bref commentaire (pp. 103–105), le SIG proclame que « *l'enseignement principal de ce regard rétrospectif est la grande stabilité des sentiments des Français à l'égard des étrangers et des personnes d'origine étrangère* » (p. 103). Où l'on voit que le SIG aura maintenu l'amalgame jusqu'au bout : comment situer un enfant français né en France de parents immigrés dans cette phrase, et s'agit-il d'entériner *ad vitam æternam* l'indéfendable formule d'un conseiller ministériel qui, il n'y a guère, avait inventé la race des « *immigrés nés en France* » ? Doit-on par ailleurs considérer les Antillais et les juifs, objets de nombreuses questions, comme « *étrangers* » ou « *d'origine étrangère* » ? À cet égard, il semble que le SIG comme la CNCDH soient incapables de penser le racisme et la xénophobie comme des phénomènes spécifiques et distincts l'un de l'autre, ce qui n'est guère rassurant.

Mais, par-delà cette idéologie bien étrange, non moins innocentes sont les préoccupations politiques que le SIG nous fournit sans hésiter. D'où vient la persistance des « *sentiments de méfiance vis-à-vis des personnes d'origine étrangère* » (on notera que les « *étrangers* » ont disparu en route) ? C'est que, nous apprendrait le sondage, la majorité des Français doute de la « *capacité de ces populations à s'intégrer* » et, par ailleurs, « *ne se sent plus chez soi comme avant* ». (C'est donc qu'il n'y a pas cette « *grande stabilité* » dont on parlait ?) Conclusion du SIG : la France n'est pas mûre pour leur accorder le droit de vote aux municipales, car « *l'évolution des mentalités est plus lente en cette matière* » que pour la place faite aux femmes ou pour les droits des homosexuels. Ce n'est pas le gouvernement qui ne tient pas ses promesses, nous dit-on ainsi, ce sont les Français qui n'en sont pas dignes !

Peu après, le commentaire revient à la charge et proclame, sous le titre « Des enseignements importants », que la majorité des gens ont des « *opinions intégrationnistes, voire pour certains plus assimilationnistes qu'intégrationnistes* », reprochant aux étrangers leur mauvaise volonté dans ce domaine. Enfin, nous est livrée la clé des attitudes négatives : l'équilibre des comptes sociaux, le taux de chômage, l'insécurité, la pression fiscale en sont la cause ; et surtout, cette même majorité juge que les « *étrangers* » (ici, c'est « *l'origine* » qui a disparu...) sont

« *mieux servis que les Français* ». Était-il nécessaire de recourir à des opérations pseudo-scientifiques pour conforter une propagande si grossière et – hélas ! – si quotidienne ? Et si oui, pourquoi y avoir renoncé ?

### **Dilution du racisme dans l'« ethnocentrisme »**

Bien que plus subtiles, les explications des deux chercheurs du Cevipof (Centre d'étude de la vie politique française), que la CNCDH a appelé à la rescousse dans une ultime tentative de légitimation, nous paraissent tout aussi contestables ; la Commission annonce d'ailleurs, sans surprise, que leurs conclusions sont « *voisines* » de celles du SIG. Remarquons en effet qu'il s'agit là d'un plaidoyer *pro domo*, puisque les auteurs, Nonna Mayer et Guy Michelat, ont participé à la construction méthodologique incriminée ici[5], et demandons-nous à nouveau, au vu de la somme considérable d'enseignements qu'ils prétendent en tirer, où est l'explication d'un coup d'arrêt si brutal.

L'analyse des chercheurs s'intitule *Sondages, mode d'emploi. Xénophobie, racisme et antiracisme en France : attitudes et perceptions*[6]. On y utilise l'empirisme d'une psychosociologie américaine plus ou moins bien inspirée des travaux de Theodor W. Adorno. En effet, dans *The Authoritarian Personality* (1950), le philosophe esquissait une théorie globale de la prédisposition individuelle à dominer, recouvrant entre autres la figure du raciste. Pour autant, l'extrapolation de cette théorie à l'analyse du racisme comme fait social ne va pas de soi[7]. Il est difficile de proposer en quelques lignes un démontage complet de ce qui nous paraît à la fois relever du château de sable (édifice bâti sur des bases sans consistance) et d'une tautologie (les conclusions sont dans les prémisses). Notons toutefois que la démonstration serait moins suspecte si elle était venue un peu plus tôt, et non au moment précis où la CNCDH décide d'abandonner son sondage, et contentons-nous d'indiquer ces deux pistes de réflexion critique.

Mais qu'est-ce que le « racisme » selon les auteurs ? Celui dont traitait le sondage depuis 1990, est-il affirmé d'emblée, doit être « *défini ici au sens large comme "ethnocentrisme" ou tendance à valoriser son groupe d'appartenance et à rejeter les "autres", ceux qui n'ont pas la même nationalité, la même culture, la même religion ou la même couleur de peau* ». L'hétérogénéité de ces quatre types d'altérité saute aux yeux, et ne définit *a priori* en rien des « groupes » : *stricto sensu*, seule la première (la nationalité) se superpose à une xénophobie et seule la quatrième (la couleur) à un racisme. Et, nous l'avons dit, rien

ne permet de travailler sur l'hypothèse que les deux concepts sont identiques.

Mais il y a plus grave : par un tour de passe-passe, on fait du racisme ce qu'il n'est pas. Le racisme n'est ni (ou ni seulement) un rejet ni, suivant certaines thèses héritées d'Adorno, la perception d'une différence, mais la définition imaginaire d'une supériorité sociale sur une base physique. Tous les vices profonds du sondage se retrouvent (on ne s'en étonne pas) dans cette sorte d'atténuation qui disculpe le racisme de sa spécificité, et donc de sa dimension historiquement criminelle, pour en faire un mode véniel de voir. Au juste, en quoi le juif (français, non pratiquant et non noir) est-il « autre » pour moi, qui ne suis pas juif ? Et la femme : pourquoi ne fait-on pas de sondages sur la perception de la femme comme « autre » par les « Français » ?

Ainsi, l'entrée par l'altérité fausse au départ, et radicalement, les bases de l'analyse proposée. La référence à l'ethnocentrisme trahit, mieux qu'on ne saurait le montrer, le fait qu'il ne s'agit pas d'un sondage d'opinion auprès des « Français » mais auprès de ceux qui s'autodéfinissent comme le groupe dominant. Cela suffirait à ôter son autorité à la démarche : personne ici ne songerait à demander à un Français de couleur (noire) si dans sa vie quotidienne les Français de couleur (blanche) le gênent. Les commentateurs patentés, tout à leur hypothèse unipolaire, ignorent cette faille, qui invalide d'emblée et l'enquête et les gloses.

### **Maintenir une vigilance critique**

La présomption de tautologie est moins facile à exposer brièvement. La méthode d'interprétation de nos deux chercheurs consiste à classer neuf questions sur une « *échelle d'ethnocentrisme* » supposée objective – quoique arbitrairement confectionnée *ex post* par les auteurs afin, rappelons-le, d'apporter une caution tardive à l'opération –, pour vérifier que, selon leurs réponses, les personnes qui se sentent (subjectivement) plus ou moins racistes confirment ainsi une position différentielle et progressive sur ladite échelle. Les enquêtés sont « notés » de 0 à 9 en fonction de l'adéquation de leurs réponses, et l'on apprend ainsi... que les plus racistes cumulent les réponses « ethnocentristes », et inversement. Rappelons qu'au départ, les deux termes ont été définis l'un par l'autre. On apprend aussi que les racistes méprisent davantage les femmes et les homosexuels que les autres. On apprend enfin que le racisme (antisémitisme inclus) est principalement l'affaire des « *milieux populaires et peu instruits, [des] personnes âgées, les plus à droite, les plus autoritaires et les plus inquiètes pour leur avenir* » : vieux stéréotype régulièrement véhiculé par les sondages

et, ici comme habituellement, sans preuve. Ce qui permet enfin d'économiser la principale question : qui crée et qui diffuse le racisme dans ce pays ?

Le sondage n'a pas eu lieu à l'automne 2001. Devrait-on implicitement le déplorer avec les auteurs, qui rappellent que « *les limites des sondages sont connues* » pour mieux juger, comme nous l'avons souligné, « *irremplaçable* » cet « *instrument de mesure et d'explication du racisme* » ? On s'en réjouit au contraire, non sans s'inquiéter de savoir par quelle opération il sera remplacé, et par la grâce de qui. Le fait que, pendant si longtemps, les associations concernées n'y aient pris garde, le fait qu'il ait été enterré sur une ultime justification, et non sur une autocritique, voilà qui incite à la vigilance.

## Notes

[1] Pour la suite de notre propos, il est important de mentionner que, sur la couverture du rapport, la taille des caractères de « *contre le racisme* » est presque deux fois supérieure à celle de « *et la xénophobie* ». Son sous-titre est variable selon les vicissitudes du bien-parler politique : ainsi, « *discriminations* » a brièvement détrôné « *exclusion* » sur le rapport 1999. Précisons enfin que, depuis novembre 1999, le sondage était effectué par un institut privé, réputé plus docile que son prédécesseur, le CSA.

[2] Le lecteur pourra s'y reporter pour une analyse plus détaillée : Alain Morice et Véronique de Rudder, « À quoi sert le sondage annuel sur le racisme ? », *H&M*, n° 1227, septembre-octobre 2000, pp. 89-98.

[3] La fin de la « Présentation du rapport 2000 » (pp. 15-19), consacrée à « L'opinion publique », constitue un modèle de casuistique, où l'on devine l'effet d'une certaine gêne : on y apprend notamment que ce sondage a des défauts et des avantages et que l'évolution du racisme en France est à la fois rassurante et inquiétante. Puis enfin, en caractères gras, sans faire référence à notre article dans *H&M*, vient ceci : « ... *la Commission se propose d'évaluer, pour ce qui la concerne, les mérites et les limites, voire les inconvénients et même les dangers de cette méthode - en particulier les questions posées...* » Quant aux « dangers », on attend et risque d'attendre longtemps.

[4] Cf. rapport 1999, pp. 99-100.

[5] *Ibid.*, p. 81.

[6] Rapport 2000, pp. 87-102.

[7] Voir par exemple la tribune de Paul M. Sniderman (université de Stanford), « Une approche expérimentale aux États-Unis », *Le Monde*, 2 juillet 1998, qui propose un procédé de contrôle des réponses déclaratives aux sondages sur le racisme. Le seul fait que Nonna Mayer puisse se réclamer de telles méthodes (basées sur le procédé de l'excuse au raciste) nous confirme dans notre suspicion, puisqu'aux États-Unis les Noirs ne sont ni « étrangers » ni « d'origine étrangère ».

### ***Hommes & Migrations a publié***

Alain Morice et Véronique de Rudder, « À quoi sert le sondage annuel sur le racisme ? » *Point de vue*, n° 1227, septembre–octobre 2000

Michèle Tribalat, « À propos de catégories ethniques, réponse à Maryse Tripiet » *Hors-dossier*, n° 1221, septembre–octobre 1999

Dossier *Connaître et combattre les discriminations*, n° 1219, mai–juin 1999